

République Française
Département du ARDENNES
YVERNAUMONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/09/2026

Référence		
2026_23		
Objet de la délibération		
Repas des séniors 2026		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9
Date de la convocation		
03/09/2026		
Date d'affichage		
03/09/2026		
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 9		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2026, le 10 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de YVERNAUMONT s'est réuni à la à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HENRY Emmanuel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/09/2026.

Présents : M. HENRY Emmanuel, Maire, Mmes : HENRY Nathalie, HUSSON Eveline, SARAZIN ISABELLE, SNIDARO KAREN, TRISTANT AURELIE, MM : GOUVERNEUR Cyril, SAUTRET Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PETRE Constant à M. SAUTRET Philippe
Excusé(s) : M. JACQUINOT Sullivan
Absent(s) : M. BOCAHU RAPHAEL

A été nommé(e) secrétaire : Mme HENRY Nathalie

Objet de la délibération : Repas des séniors 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ce qui a été proposé l'an dernier à l'occasion des fêtes de fin d'année :

- un repas à la Ferme du Lion d'Or pour les habitants de la commune âgés de 60 ans et plus, à l'employé municipal et aux conjoints respectifs.
- et un bon de 40 € à toute personne domiciliée à la commune âgée de 65 ans et plus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De laisser le choix aux habitants de la commune âgés de 60 ans et plus au 31/12/2026 entre :
 - un repas au restaurant le Val de Vence à Launois-sur-Vence. Ce repas est proposé également à la secrétaire de mairie et aux conjoints respectifs n'ayant pas l'âge et habitants également la commune
 - et un bon de 40 € à utiliser dans les commerces locaux autorisés
- De fixer le repas au dimanche 22/11/2026 à midi.
- De proposer aux conseillers et aux personnes n'habitant pas Yvernaumont en couple avec un habitant éligible de la commune de participer au repas. Dans ce cas, le repas leur sera facturé 40 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
En mairie, le 17/09/2026

Le Maire
Emmanuel HENRY

Secrétaire de séance
Mme HENRY Nathalie

